



**LIGNES  
MARITIMES  
CONGOLAISES SA**  
I ARMEMENT NATIONAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Secrétaire

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lignes Maritimes Congolaises SA tient à démentir fermement les fausses accusations publiées par le média en ligne « le Mandat » en date du 15 juin, concernant de supposées promotions abusives d'enfants de mandataires au sein de l'entreprise.

Ces allégations sont totalement infondées et mensongères. Les insinuations de népotisme ou de pratiques illégales sont donc purement calomnieuses. Nous continuerons à mener nos activités avec intégrité et dans le respect total des lois et règlements régissant la question des sociétés du portefeuille de l'Etat.

Face à ces accusations mensongères, voici quelques réponses :

(1) S'agissant de la convocation du Conseil d'Administration de ce jeudi 20 juin 2024 :

\*\*La réunion ordinaire du Conseil d'Administration convoquée en cette date, par sa lettre REF: 00/CA/N°073/2024, comporte à l'ordre du jour les points ci-après tels que notifiés aux Administrateurs :

- État de l'entreprise ;
- Présentation et adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2023 ;
- Divers.

\*\*Au regard du deuxième point inscrit et suivant les exigences légales, une Assemblée Générale sus-séquente a été convoquée à la même date avec les points suivants inscrits à l'ordre du jour:

1. Examen et approbation du rapport annuel de gestion de l'exercice 2023 ;
2. Rapport du commissaire aux comptes pour exercice 2023 conformément à l'article 715 de l'Acte Uniforme relatif aux Droits des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêts Économiques ;
3. Examen et approbation des états financiers annuels 2023 ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
5. Décharge à donner aux administrateurs ;
6. Pouvoir pour formalités ;
7. Divers.



Société Anonyme unipersonnelle avec Conseil d'Administration | Capital social de 16.474.900.000 CDF  
N°RCCM : CD/RCCM/14-B-3622 - ID. NAT. : 01-715-A06030E - N°IMPÔT : A0700620H  
Kinshasa/Gombe, N°37 avenue kalemie, Immeuble Mercure, appartement 1C  
+243 815682447 | info@lmc.cd | www.lmc.cd

\*\* Comme on peut le constater, aucune trace de nomination ou élévation en grade, encore moins d'une nouvelle mise en place n'a été prévue dans l'ordre du jour. Il appert également qu'aucune fille de l'Honorable Lambert MENDE OMALANGA, Président du Conseil d'Administration, n'est employée à LMC, SA.

(2) En rapport avec l'exploitation maritime, il y a lieu de rappeler qu'avant l'avènement de la nouvelle Direction Générale pilotée par Monsieur Jean-Claude MUKENDI MBIYAMUENZA, LMC n'avait réalisé que deux voyages sur la ligne nord continent Anvers-Matadi dont le dernier avec perte.

En dépit d'une conjoncture maritime plombée par les effets de la COVID-19 et de la guerre russo-ukrainienne qui ont causé une hausse disproportionnée du taux d'affrètement, la gestion actuelle a réalisé 5 voyages sur les 8 prévus en 2023.

En vue de booster le développement de la société, un plan de relance réaliste visant le renforcement des activités maritimes par la diversification des axes exploités, l'acquisition des navires, le lancement du transport routier, l'érection et la gestion des aires de stockage est en cours de réalisation.

Quant à l'acquisition des navires en propre, la procédure requise par la loi portant passation des marchés publics est en son terme avec l'obtention de l'ANO (Avis de Non Objection).

Avant la fin de l'année 2024, une première livraison d'une des unités navales aura lieu consacrant la vision de la Société qui est d'affirmer LMC dans son rôle d'armement d'Etat et de transporteur maritime et multimodal du commerce extérieur passant par voie des mers.

(3) Sur le plan financier, avec l'encadrement efficace de l'Inspection Générale de Finances, IGF, la situation financière de Lignes Maritimes Congolaises est stable et suffit à financer sur fonds propres notamment des projets tels que l'acquisition des navires, l'acquisition des camions trucks et semi-remorques pour le lancement du transport des marchandises par voie terrestre à l'ouest et transfrontalier au Sud-est (service « door to door »).

Aussi, la délégation syndicale de LMC a félicité la Direction Générale pour la paie régulière au 24 de chaque mois, et confirme que la situation du personnel est calme.

Il sied de rappeler que LMC, SA est une entreprise commerciale à actionnaire unique (État congolais) à ne pas confondre avec un machin politicien soumis à de telles pressions de type mafieux pour faire aboutir on ne sait quelles revendications par chantage sur la toile.



(4) Quant au prétendu "effectifs pléthoriques",

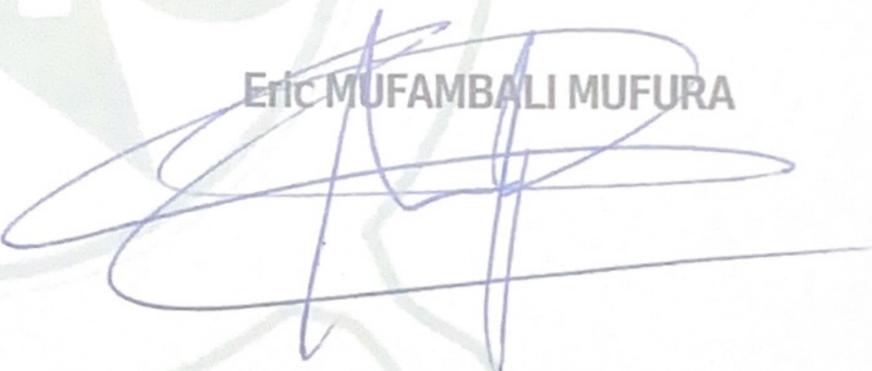
Il est à souligner qu'avec les mises à la retraite de 2010-2016-2019, plusieurs agents sont sortis à la retraite sans compter les autres causes de sorties (licenciement, décès, démission, ...) ce qui avait causé un déficit du personnel à titre d'exemple, la Direction Commerciale LMC n'avait que 4 agents en 2020.

Avec la mise en œuvre du Plan de Relance 2021 -2023, visant à permettre à l'entreprise d'élargir ses activités, il fallait ouvrir une Direction dans le Grand Katanga avec deux Sous-Directions dans le Haut-Katanga, et Lualaba, ainsi qu'une Agence dans le Tanganyika.

LMC étant une entreprise qui rend des services en assurant le travail d'exploitation maritime et de la perception des droits de trafic maritime a besoin de plus des cerveaux que de biceps (d'ouvriers).

LMC a toujours travaillé avec des pyramides non en forme de poire écrasée mais plutôt en toupie où l'on retrouve plus des Cadres que d'ouvriers. A voir les résultats financiers de l'entreprise aujourd'hui, force est de constater que le besoin en personnel était réel.

En cas de récidive, la Société usera de toutes les voies de droit car elle ne peut tolérer aucune diffamation ou tentative de nuire à sa réputation ou à celle de ses dirigeants.

  
Eric MUFAMBALI MUFURA

